

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Blackburn-Morin

<https://www.cadre21.org/membres/3423b9210fd93dae8c59f41a>

Date d'obtention : 2022-05-05 14:20:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une intervention collaboratrice qui travaille dans le but de veiller au bien-être physique et psychologique des adolescents. Il s'agit aussi d'une intervention efficace, rapide et qui protège les victimes et les intervenants scolaires lors de situations de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si une situation de sextage se produit dans mon école, je vais me sentir beaucoup plus en contrôle en de la situation. Je me sentirai outillé pour intervenir adéquatement auprès de la victime et je saurai vers quelle ressource me diriger en cas de doute.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, lorsque j'aurai des doutes raisonnables quant à un acte malveillant de la part de l'instigateur, je ne ferai pas la trousse sexto avec lui et je confisquerai son téléphone cellulaire. Ensuite, je chercherai en aucun cas à voir le matériel numérique à caractère sexuel. Finalement, je veillerai à garder l'identité de la victime et des témoins confidentielle.